

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 JUIN 2024

- Conseillers présents : Mesdames : Joëlle ROUVIER, Christine MESSAGER, Pascale SOLE ;
Messieurs : Serge CONSTANS, Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;
- Conseiller absent : Monsieur Joachim DA CUNHA ;
- Absents représentés : Madame Céline BARRE donne pouvoir à Monsieur Serge CONSTANS ;
Monsieur Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Madame Christine MESSAGER ;
- Le quorum est atteint
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 18 h 06

Fin de séance : 18 h 20

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 avril 2024 à l'approbation des conseillers municipaux présents. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Adhésion à l'Agence technique départementale Var Ingénierie ;
- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;
- Clôture de la régie des recettes auprès du camping municipal ;
- Recensement de la population 2025 : Désignation d'un coordonnateur et recrutement d'un agent recenseur ;
- Territoire d'énergie Var : transferts de compétences des communes des ARCS SUR ARGENS, de PLAN D'AUPS et de MONTFERRAT ;
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait une question à ajouter à l'ordre du jour de la séance du 14 juin 2024 : Elle concerne la cession du fonds de commerce et le bail commercial pour l'épicerie d'ARTIGNOSC SUR VERDON, les actes étant prêts. Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision d'ajouter à cette séance du conseil municipal la question citée ci-dessus.

Liste des actes pris dans le cadre des articles L.2322-1, L2322-2, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **MARCHES PUBLICS :**

Décision du Maire N°2024-04-022 : approuvant le devis de prestation de service de la société SPL Ingénierie Départementale 83, concernant l'assistance et le dossier de consultation des entreprises des travaux d'extension et de mise en accessibilité du cimetière d'ARTIGNOSC SUR VERDON pour un montant de 6 650,00 € HT (phase 3) ;

- **DEMANDE DE SUBVENTION :**

Décision du Maire N°2024-04-021 : approuvant le projet et le plan de financement pour la réfection de l'Auberge du village d'ARTIGNOSC SUR VERDON et sollicitant l'aide de la CCLGV pour l'attribution d'une subvention au titre du fonds de concours 2024 ;

Décision du Maire N°2024-05-026 : approuvant le projet de mise en sécurité des voies communales, de la Route Départementale N°471 et de leurs abords dans le centre du village et sollicitant l'aide de l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police 2024 ;

Décision du Maire N°2024-05-027 : approuvant le projet et le plan de financement pour la rénovation de l'Auberge du village d'ARTIGNOSC SUR VERDON et sollicitant l'aide du Département pour l'attribution d'une subvention au titre du FIC ;

- **CONTRATS ET CONVENTIONS :**

Décision du Maire N°2024-04-023 : approuvant et signant la convention de formation proposée par l'AMF concernant une journée de formation pour un adjoint au maire ;

Décision du Maire N°2024-05-024 : approuvant et signant l'avenant N°1 au contrat d'assurance couvrant les dommages aux biens et la responsabilité civile de la commune, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01/01/2024, avec la société GROUPAMA / VILLASSUR ;

Décision du Maire N°2024-05-025 : approuvant et signant le contrat de concession du droit d'utilisation et de maintenance du progiciel « CourrierLogik », pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2025, avec la société C-logik de TOULON ;

- **CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DES CHOSES :**

Décision du Maire N°2024-03-012 : résiliant le bail à louer pour le garage N°03 avec la société SNC JOSYL - Epicerie « Le Relais du Lac » ;

2024-06-030 - ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « VAR INGENIERIE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les projets de statuts et de règlement intérieur de l'agence technique départementale « Var Ingénierie » ;
- approuve l'intention d'adhésion à l'agence technique départementale « Var Ingénierie », dès la création de celle-ci ;
- désigne Monsieur Serge CONSTANS, en qualité de Maire, comme représentant titulaire et Monsieur Sylvain GARRON, en qualité d'adjoint au Maire, comme représentant suppléant, au sein de l'assemblée générale de « Var Ingénierie » ;

2024-06-031 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du code précité, pour les besoins suivants :

- Un adjoint administratif territorial contractuel à temps non complet pendant 2 mois ;
- Un adjoint technique territorial contractuel à temps non complet pendant 6 mois ;
- Un adjoint technique territorial contractuel à temps complet pendant 6 mois ;
- Un éducateur sportif (Etaps) contractuel à temps complet pendant 2 mois ;

2024-06-032 - CLOTURE DE LA REGIE DES RECETTES AUPRES DU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, met fin à la régie des recettes auprès du camping municipal et aux fonctions du régisseur à compter de la notification de la présente délibération ;

2024-06-033 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR ET RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Jacques AVANIAN et Madame Pascale SOLE comme coordonnateurs communaux afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2024 et autorise Monsieur le Maire à faire appel à un agent communal ou à recruter des vacataires afin d'assurer le recensement de la population en 2025 ;

2024-06-034 - TERRITOIRE D'ENERGIE VAR : TRANSFERTS DE COMPETENCES DES COMMUNES DES ARCS SUR ARGENS, DE PLAN D'AUPS ET DE MONTFERRAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les transferts des compétences N°07 et N°08 des communes des ARCS SUR ARGENS, de PLAN D'AUPS et de MONTFERRAT au profit de « Territoire d'énergie Var » ;

2024-06-035 - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie C, à temps non complet : 23/35^{ème}. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou un agent contractuel recruté par voie de CDD selon les dispositions de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique ;

2024-06-036 - EPICERIE D'ARTIGNOSC SUR VERDON : APPROBATION DE LA CESSION DU FONDS DE COMMERCE ET NOUVEAU BAIL COMMERCIAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'agréer la cession du fonds de commerce ;
- accepte M. Louis Michel CUEVAS ALONSO comme successeur de la SNC JOSYL ;
- approuve le bail commercial consenti à M. Louis Michel CUEVAS ALONSO pour l'épicerie d'ARTIGNOSC SUR VERDON aux conditions énoncées par Monsieur le Maire ;
- désigne Maître Rémi VIBRAC (Office Notarial de Riez) pour la rédaction dudit bail ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de bail et à intervenir à l'acte de cession du fonds de commerce. ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 18 h 20.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 17 juin 2024

Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS

La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER



Arrêté par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être publié sous forme électronique sur le site internet de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 26 juillet 2024

Le Maire
Serge CONSTANS

La secrétaire de séance
Christine MESSAGER

